



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 novembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 :  
égalité entre les sexes, développement et paix  
pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par Mother's Union, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

Forte de ses quatre millions de membres dans 83 pays, Mothers' Union est une organisation non gouvernementale de base chrétienne qui œuvre à la promotion de la vie de famille et de relations prospères. Nous travaillons à l'autonomisation économique des femmes par le biais de l'éducation financière, en soutenant des initiatives et des campagnes visant à garantir des conditions de travail saines, et des dispositions décentes s'agissant des congés parentaux et de leur rémunération.

L'autonomisation économique permet d'accéder aux ressources et débouchés économiques, et de les contrôler, aux fins de viabilité et d'avancement économiques. Les femmes souffrent de marginalisation économique en raison de la discrimination engendrée par les normes culturelles et sociales, les politiques et les lois. Ce problème doit être traité dans le but de reconnaître aux femmes l'égalité avec les hommes. Une attention particulière devrait être accordée à l'impact de la violence sexiste sur l'autonomisation économique des femmes, avec l'introduction de mesures visant à la prévenir et à y mettre fin. Si l'autonomisation économique est importante pour offrir à l'être humain la possibilité de faire ses choix en toute liberté, les femmes et les hommes ne devraient pas être seulement considérés comme des unités économiques, mais reconnus à l'aune de leur valeur intrinsèque.

Les ressources économiques confèrent le pouvoir à ceux qui les possèdent et les contrôlent. Le fait de barrer l'accès à ces ressources marginalise les femmes et perpétue les inégalités structurelles. En 2016, dans de nombreuses régions du monde, les femmes sont toujours victimes d'exclusion financière et se voient refuser l'accès à des possibilités de génération de revenu, ce qui les rend dépendantes des hommes sur le plan économique.

### **Les membres de Mothers' Union mettent en lumière un certain nombre de raisons pour lesquelles les femmes manquent d'autonomie économique dans leurs communautés**

« Les femmes manquent parfois d'estime personnelle ou elles ont été éduquées pour obéir aux hommes (société patriarcale). Il n'existe parfois aucun suivi et aucune surveillance de la mise en œuvre de la loi. Il ne suffit pas d'éduquer les femmes au sujet de leurs droits : il est nécessaire de développer les activités de plaidoyer et de sensibilisation. » Membre de Mothers' Union, Madagascar

« Les femmes subviennent souvent aux besoins de leur famille et ont parfois besoin de s'absenter en dernière minute pour s'occuper de leurs enfants. Elles sont donc vulnérables car par peur de perdre leur emploi, elles peuvent être conduites à accepter des conditions imposées par leur employeur. Nombre d'entre elles se retrouvent 'prises au piège'. » Membre de Mothers' Union, Royaume-Uni

### **Lois, politiques et normes sociales destinées à mettre fin à la discrimination et à soutenir l'autonomisation économique des femmes**

Pour renforcer l'autonomisation économique des femmes, il convient de leur garantir l'égalité d'accès aux ressources et mécanismes économiques, ainsi que l'égalité de droits dans les systèmes de prélèvements et de prestations. Les gouvernements devraient, à tous les niveaux, interdire toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; et inscrire dans la loi le droit égal des femmes dans les domaines suivants :

- Comptes courants et comptes d'épargne
- Crédit
- Services financiers
- Emploi et égalité de rémunération; absence de discrimination dans l'accès aux postes de direction
- Terre et droits de propriété
- Signature de contrats
- Pensions de retraite et protection sociale
- Succession
- Éducation à tous les niveaux

En plus de mettre en œuvre des lois qui s'attaquent directement à la discrimination économique, les gouvernements et les autres décideurs doivent appliquer un ensemble global de politiques qui créent un environnement propice à l'autonomisation économique des femmes et des filles, notamment :

- Accès à des prestations telles que le congé de maternité et de paternité rémunéré afin de permettre aux femmes et aux hommes d'assumer ensemble la prise en charge des enfants
- Conditions de travail et droits tels que les congés parentaux et la flexibilité des horaires de travail
- Politiques d'entreprise contre le harcèlement sexuel
- Possibilités abordables pour faire garder ses enfants

En outre, les décideurs et les législateurs doivent examiner un certain nombre d'« intersectionnalités » et d'obstacles entravant l'autonomisation économique de groupes spécifiques de femmes en raison de leur âge, de leur race, de leur handicap, de leur situation matrimoniale, de leur sexualité, de leur statut socioéconomique, de leurs convictions religieuses, de leur situation géographique, etc.

**Les politiques et les lois sur l'autonomisation économique des femmes doivent être étayées par les éléments suivants :**

- Normes et valeurs culturelles qui placent les femmes et les hommes, les filles et les garçons, sur un pied d'égalité
- Opposition aux stéréotypes sexistes
- Élimination des attitudes et structures patriarcales qui perpétuent la dépendance économique des femmes

Les chefs culturels et religieux, ainsi que le gouvernement, ont un rôle important à jouer pour y parvenir.

Si les politiques qui permettent aux femmes d'accéder à un emploi rémunéré et de le conserver sont capitales, tous les acteurs doivent également reconnaître l'importance du rôle de la prestation de soins et des autres travaux non rémunérés. Dans de nombreuses régions du monde, les femmes assument une grande partie des prestations de soins et des tâches domestiques non rémunérées. La procréation et la

responsabilité d'élever les enfants ont un impact significatif sur l'écart de rémunération entre les sexes et sur la progression des carrières. Il est donc important que le discours sur l'autonomisation économique n'assimile pas la prestation de soins à un fardeau ou lui accorde moins de valeur car elle n'est associée à aucune rémunération économique.

### **Lutte contre la violence sexiste et ses incidences sur l'autonomisation économique des femmes et leur participation au marché du travail**

Les gouvernements doivent également s'attaquer à l'impact de la violence sexiste sur l'autonomisation économique des femmes et des filles. Que la loi garantisse ou pas aux femmes l'égalité de droits en termes d'accès aux ressources et mécanismes économiques, ces droits peuvent faire l'objet d'un refus ou d'une restriction au niveau individuel sous la forme de violence sexiste, en particulier de violence familiale, laquelle se manifeste souvent par des schémas de coercition et de contrôle. Les membres de Mothers' Union ont identifié un certain nombre d'exemples de femmes économiquement défavorisées ou marginalisées en raison de la violence sexiste, par exemple :

- Obligation de quitter le foyer pour échapper à la violence familiale, ce qui se traduit par un emploi moins bien payé ainsi que la perte d'un foyer
- Destruction de vêtements et confiscation de clés avant un entretien d'embauche par un partenaire violent, ce qui se traduit par l'impossibilité d'assister à l'entretien d'embauche et de saisir une opportunité d'emploi rémunéré
- Fatigue provoquée par un partenaire violent qui empêche une femme de dormir la nuit, ce qui se traduit par la perte de son emploi
- Violence ou harcèlement à caractère sexuel sur le lieu de travail conduisant à la perte d'un emploi ou à l'absence de perspectives de carrière

Ces violences financières et économiques, ainsi que d'autres formes de violence sexiste, peuvent perpétuer la marginalisation économique des femmes en impactant leur confiance et d'autres capacités à acquérir des ressources économiques, et à se procurer et maintenir des revenus. Les conflits étatiques et non étatiques posent des problématiques supplémentaires s'agissant de la capacité économique des femmes. Dans les situations d'après conflit, l'accession des femmes à un certain pouvoir économique peut être menacée et annulée lorsque les hommes reviennent du front.

### **Par conséquent, Mothers' Union fait appel aux gouvernements pour :**

- Promouvoir des politiques et des lois rejetant les normes, les attitudes et les comportements qui perpétuent la violence sexiste, ce qui passe également par la sensibilisation et l'éducation des filles et des garçons, des femmes et des hommes
- Reconnaître dans les textes de loi que la violence et le contrôle financiers constituent une forme de violence à l'égard des femmes, et veiller à ce que les auteurs de ces actes soient traduits en justice; et veiller à ce que les personnes intervenant dans l'application de la loi et le système judiciaire bénéficient d'une sensibilisation et d'une formation consacrées à la violence et au contrôle financiers.

- Assurer la fourniture de services d'aide aux victimes de violence financière; et veiller à ce que les femmes et leurs enfants souffrant de dénuement économique suite à des violences sexistes aient accès à un soutien financier, notamment des pensions alimentaires, via des moyens de paiement sécurisés.
- Promouvoir la compréhension de l'impact de la violence sexiste sur l'autonomisation économique des femmes et sur leur faculté à exercer un emploi rémunéré, ce qui englobe également la sécurité économique en fin de vie.
- Veiller à ce que le règlement des conflits ainsi que les processus de paix et d'édification de l'État incluent les femmes et une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes.

Il est également important de reconnaître que la richesse ne constitue pas une protection contre la violence sexiste; et que l'autonomisation économique ne consiste pas simplement en l'accumulation de richesses. L'autonomisation économique représente la liberté, le choix et la capacité d'obtenir et de contrôler des ressources économiques.

#### **Exécution des accords internationaux sur l'autonomisation économique des femmes par le biais de la législation nationale**

En plus d'avoir élaboré de nouvelles lois destinées à l'autonomisation économique des femmes et d'avoir mis en œuvre celles déjà existantes, les gouvernements ont pris des engagements dans des cadres internationaux, engagements qu'ils sont tenus d'honorer. Les objectifs de développement durable appellent à ne laisser personne de côté dans le développement. Dans leur mise en œuvre de ces objectifs, les gouvernements doivent adopter une approche tenant compte des disparités entre les sexes afin de veiller à ce que les femmes soient sur un pied d'égalité avec les hommes.

Afin que les femmes ne soient pas jugées en fonction de la richesse économique qu'elles peuvent générer mais en fonction de leur valeur intrinsèque, il est peut-être nécessaire de repenser le système économique mondial actuel. L'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas été atteints dans le contexte actuel, où l'économie est reine. Il est peut-être temps de repenser entièrement le système afin que l'autonomisation économique des femmes et les objectifs du Millénaire pour le développement deviennent des réalités, et que « personne ne soit laissé pour compte ».